

GESTES ECO-RESPONSABLES

➤ Plastiques à usage unique

- ✓ Les pailles, les piques à steaks, les touillettes, les tiges à ballons, les confettis en plastique, sont interdits par la loi depuis 2021 et, conformément à la réglementation en vigueur, la vaisselle à usage unique doit être recyclable ou compostable lorsqu'elle ne peut pas être évitée. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20018_InterdictionPlastique.pdf
- ✓ Dans la même logique de réduction des déchets, nous vous invitons à limiter l'utilisation de goodies et de supports papier dans la promotion de votre image.
- ✓ Des fontaines à eau sont mises en place dans les accueils et points de passage du Parc des Expositions. Nous vous invitons à amener vos propres contenants.

➤ Cendriers

Parce qu'un 1 mégot met jusqu'à 12 ans à se dégrader ou qu'il pollue 500 litres d'eau, nous avons mis en place une collecte des mégots avec l'installation de cendriers sur l'ensemble du Parc des Expositions. Ces mégots sont collectés puis recyclés par une entreprise spécialisée. Nous comptons sur vous pour déposer vos mégots dans les cendriers Eco Mégot.

➤ Gestion & évacuation des déchets

- ✓ Tout exposant louant une surface de stand est responsable de l'état de la surface louée et de sa remise en état ; il est tenu, de restituer la surface louée libre de tout déchet, (éléments constitutifs de stand, emballage, moquette, revues,).
- ✓ Pendant le démontage, tous les stands, décors, matériels, marchandises et déchets occasionnés devront obligatoirement être retirés avant le vendredi 12 décembre, 17h.
- ✓ Ces délais expirés, l'organisateur pourra prendre aux frais, risques et périls de l'exposant toute mesure qu'il jugera nécessaire pour l'évacuation des marchandises et matériels ou déchets non retirés.
- ✓ L'organisateur se réserve le droit d'évacuer (et détruire) les éléments de décors et structures de quelque nature que ce soit et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

L'évacuation et le traitement des déchets laissés volontairement par les exposants ou leurs sous-traitants seront facturés à l'exposant 250 HT € le m3.

➤ Tri des déchets

Un tri des déchets sera mis en place sur l'ensemble du Forum EnerGaïa et devra être respecté par les exposants et les visiteurs.

Pour ce faire, des points de collecte extérieurs et intérieurs seront mis en place. Ces points de collecte seront identifiables et visibles grâce à une signalétique précise. Des codes couleur permettront de réaliser le tri correctement.

La société en charge du nettoyage du Forum EnerGaïa mettra les moyens nécessaires pour la collecte des déchets triés.

Des ambassadeurs identifiables sont présents pour vous accompagner dans vos gestes de tri et répondre à vos questions.

LES POINTS DE COLLECTES

➤ Pendant le montage de l'évènement :

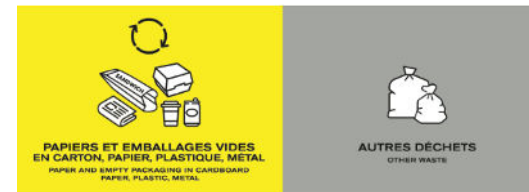
Collecte en extérieur et en intérieur.

Des points de collecte extérieurs, situés contre les halls, vous permettront d'évacuer vos déchets en respectant les flux ci-contre.

Ce dispositif sera accompagné par la présence de containers identifiés par type de déchets dans les halls pendant les périodes de montage et de démontage.



➤ Pendant l'évènement à l'intérieur des halls (Points de collectes Grand Public) :



➤ Pendant l'évènement à l'extérieur des halls (Points de collectes Exposants) :



➤ Les flux dans les zones de restauration (spécifique aux restaurants) :

Ainsi que les huiles usagées collectées dans des bidons spécifiques mis à la disposition de chaque restaurateur.

